

Trets, le 27 juin 2013

**COMPTE RENDU DE LA RENCONTRE ENTRE LES MUNICIPALITES DE LA  
CIRCONSCRIPTION DE TRET ET MONSIEUR L'INSPECTEUR DE L'ÉDUCATION  
NATIONALE**

Inspection de l'Éducation  
Nationale  
Circonscription Trets

Mercredi 24 juin 2013 en Mairie de la Destrousse à 15h.

L'Inspecteur de l'Éducation  
Nationale  
Pierre Blache

Téléphone  
04 42 54 29 70  
Fax  
04 42 54 30 97  
Mél.  
ce.0133959h  
@ac-aix-marseille.fr

Ecole Jean Moulin  
avenue Fernand Chauvin  
13530 Trets

Lors de la rencontre du 16 janvier 2013, nous avons convenu de nous réunir vers le mois de juin afin de faire un premier bilan des tendances qui se dessinent à l'issue des concertations locales concernant la mise en œuvre de la loi d'orientation pour la refondation de l'école de la République et plus particulièrement la question des rythmes scolaires.

Toutes les communes de la circonscription étaient représentées.

Chacune a pu énoncer l'état de la concertation engagée et les tendances générales qui se dessinent à ce moment de l'année.

Il en ressort des points de convergence.

- Des concertations ont été mises en place dans toutes les communes. Certaines se sont engagées dans la rédaction d'un projet éducatif territorial.
- Le mercredi apparaît comme étant le jour qui serait travaillé dans l'ensemble des communes de la circonscription.
- Le temps de classe de la matinée serait de 3h.
- La pause méridienne serait de 2h, pour des raisons de services cantines.
- Le temps des activités pédagogiques complémentaires serait de 2x 30 minutes, plutôt en fin de demi-journée.

Pour des questions d'organisation du service, l'inspecteur souligne que la durée équivalente du temps de travail chaque jour de la semaine présente l'avantage d'harmoniser les durées de travail par demi-journées facilitant ainsi l'organisation des remplacements et des enseignants travaillant à temps partiel.

L'esquisse qui se labore serait donc la suivante :  
3 heures en matinée du lundi au vendredi ;  
2 heures de pause méridienne ;

Les après-midi, alternance sur deux jours entre 2heures de cours et 30 min d'APC et 2h30 de cours.

Par exemple

<b>heures</b>	<b>lundi</b>	<b>mardi</b>	<b>mercredi</b>	<b>jeudi</b>	<b>vendredi</b>	<b>samedi</b>	<b>dimanche</b>
3 h	classe	classe	classe	classe	classe		
2 h	Pause méridienne	Pause méridienne		Pause méridienne	Pause méridienne		
2 h	classe	classe		classe	classe		
30 min		Activités pédagogiques complémentaires			Activités pédagogiques complémentaires		

Les municipalités soulignent que la concertation est encore en cours. Les questions du temps partagé, de l'organisation du mercredi et des activités avant et après l'école entraînent des conséquences financières très importantes sur lesquelles elles continuent de travailler.

Un nouveau point concernant l'état d'avancement des travaux est prévu mi-octobre.

Pierre Blache

Inspecteur de l'Éducation Nationale  
Circonscription Trets